

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 13 (1974-1975)
Heft: 62

Rubrik: [Rédactionnel émanant du S.S.E.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sommaire

Nouvelles locales	2
Le dessin d'humour suisse	I
Genève : une république	V
Communications officielles :	
— Le Département politique fédéral s'interroge	VIII
— Droits politiques des Suisses de l'étranger	IX
— Carte suisse de vacances	IX
Le coin du livre	X
Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger :	
— Journée faste pour les SE	XI
— Service des jeunes : camps de ski	XI
— Fonds de solidarité	XII
— Pro Juventute : Vacances d'été 1976	XIII
La question sociale	XIV
L'année de la femme	XIV

COURRIER SUISSE SCHWEIZER KURIER

Verantwortlicher Herausgeber :
Editeur responsable :

J. PIERREHUMBERT
Boulevard Général Wahis 256
B - 1030 Bruxelles (Belgien)

Druck und Verlag :
Impression et Publication :
Le COURRIER SUISSE, avenue Prekelinden 138 - B 1200 Bruxelles (Belgien)
Tel. 02/736 76 30

REDAKTION DER HOLLAND-SEITEN

Redaktorin :

Frau M. Dekens-Meli
Zoomweg 2, Wageningen
Tel. : 08370 - 139 45

Inserate :

Herr S. Zürcher
Aurikelstraat 114
Amsterdam-Noord
Tel. 020-22 20 33 (bureau)

REDAKTION DER SKANDINAVISCHEN SEITE :

in Zusammenarbeit mit den Schweizerischen Botschaften in Skandinavien und Herrn Anton von Sprecher,
Carlsmindevej 6 - DK-2840 Holte

Le dessin d'humour suisse

Déjà à lui seul, le titre de notre article réussirait à faire sourire bien des étrangers qui ne peuvent imaginer comment les Helvètes, dont la réputation est basée sur le sérieux, la tranquillité, le bon sens, pourraient également avoir de l'humour, ou même seulement l'apprécier. Et pourtant il existe un humour suisse qui, traduit en dessins, a aussi la grande qualité d'être international tout autant que national et régional, ceci grâce aux différentes cultures et langues ancrées dans ce pays. Aux expositions qui réunissent chaque année les meilleurs dessinateurs de tous les continents, les spécialistes de l'humour graphique s'accordent à reconnaître que les œuvres provenant de Suisse ont un caractère bien personnel d'où se dégage non seulement une grande valeur artistique, mais également une fraîcheur d'idées tout empreinte d'originalité et de fantaisie. Les nombreux prix et distinctions remportés par les humoristes suisses le témoignent. Laissons au professeur Enrico Gianeri, célèbre critique italien d'art humoristique, le soin de définir le dessin d'humour helvétique: «...s'il est vrai, comme le soutient Arsène Alexandre, que la caricature est un animal sournois, malin, à la peau dure, avec une langue à double fourche, dans ce cas on devrait concevoir la caricature suisse comme un animal à trois langues. C'est en effet l'unique caricature qui parle en trois idiomes différents avec une désinvolture de «computer». C'est une caricature qui a des racines très profondes. Beaucoup de «pedigree» authentique...»

Créateurs de l'humour helvétique

Flatteuse définition, mais exacte, car il suffit de constater que, dans l'histoire de l'humour mondial, de nombreux dessinateurs suisses

figurent parmi les précurseurs de grande renommée. D'ailleurs, certains devinrent très célèbres à l'étranger. En fait, le premier vrai «livre de caricatures», intitulé «Hollandia Regenerata» (1798), nous le devons à David Hess (1770-1843), volume pratiquement introuvable de nos jours qui contenait une série de dessins féroces dédiés à la cause perdue de la révolution antirépublicaine



Dessin SKYLL

française. Mais ce sont les deux frères Usteri (Johann Martin, 1763-1827, Paul, 1770-1843) qui donnèrent toutefois le départ au mouvement du dessin humoristique populaire, par leurs œuvres publiées dans les almanachs de Suisse alémanique. Martin Disteli (1802-1844), dessinateur satirique inégalé dans les caricatures d'animaux, et Hiéronymus Hess (1799-1850) furent très célèbres. Mais qui ne connaît les œuvres de celui qui passe pour

le créateur de la bande dessinée, Rodolphe Töpffer (1799–1846)? Ses «suites de dessins», véritables comédies en images («Vieux-Bois», «Crépin», «Jabot», «Dr. Festus», etc.) si appréciées jadis par Goethe et Xavier de Maistre, ont tout autant de succès aujourd’hui. Théophile Steinlein (1859–1923) se fit une grande réputation grâce à ses dessins qui illustrent de façon si poignante l’âme populaire de Paris. Sans pouvoir tous les nommer, signalons toutefois des artistes tels que Travies, Varé, Carrière, Loutan, Minouvis, Viollier, dont le talent et l’esprit réussirent à créer un «humour suisse» qui allait s’affirmer tout au long des années. Pour terminer ce bref aperçu des précurseurs suisses de l’humour, souvenons-nous également de plusieurs de nos grands peintres (Ferdinand Hodler, Félix Vallotton, Paul Klee, Edmond Bille), qui réalisèrent d’excellentes caricatures et croquis satiriques.

Epanouissement et difficultés

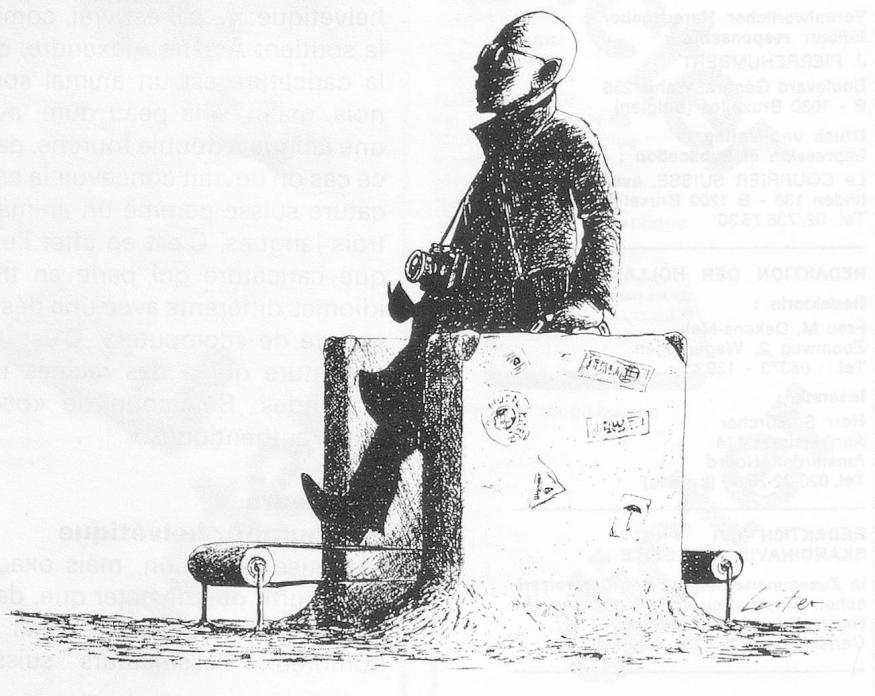
Au siècle dernier, une nouvelle presse commença à se développer: la presse humoristique et satirique. Elle permit aux dessinateurs de s’épanouir, de se faire connaître, mais cette presse, bien souvent de tendance politique, eut de grandes difficultés à survivre. Presque toutes ces publications eurent une vie éphémère, ce qui

Dessin Peter Hurzeler

fait que les collectionneurs recherchent actuellement avec passion ces témoins du passé. Le premier journal satirique fut créé à Berne en 1840, «Gukkasten» (La lanterne magique), puis il y eut, à Soleure, «Postheiri» (Henri le postier) en 1844. En Suisse romande, «Le Carillon de Saint-Gervais» fut fondé à Genève en 1850 et, un an plus tard, deux nouvelles publications voient le jour: à Lausanne

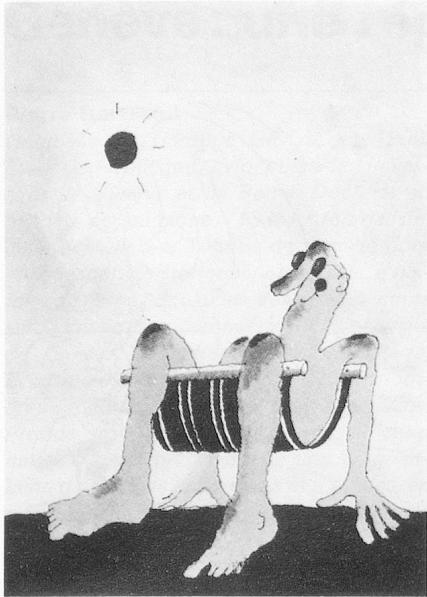
«La Guêpe», à Neuchâtel «Le Figaro suisse». Mais c’est en 1875, il y a tout juste cent ans, que sortait de presse le premier numéro du désormais très célèbre «Der Nebelpalter», hebdomadaire qui est aujourd’hui l’un des plus importants de la presse humoristique mondiale. Il reflète l’état d’esprit du Suisse moyen, sa vie politique et de tous les jours, sans toutefois négliger la fantaisie et le dessin

Dessin Martial Leiter



Dessin Urs

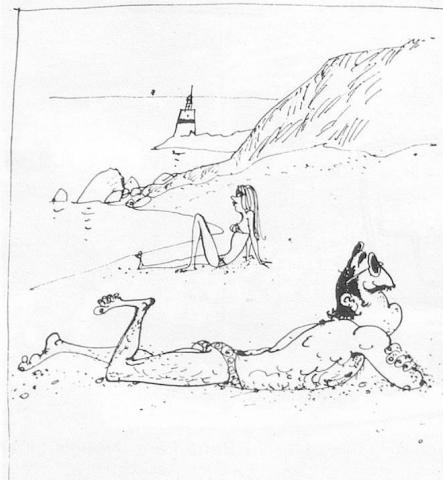




Dessin René Fehr

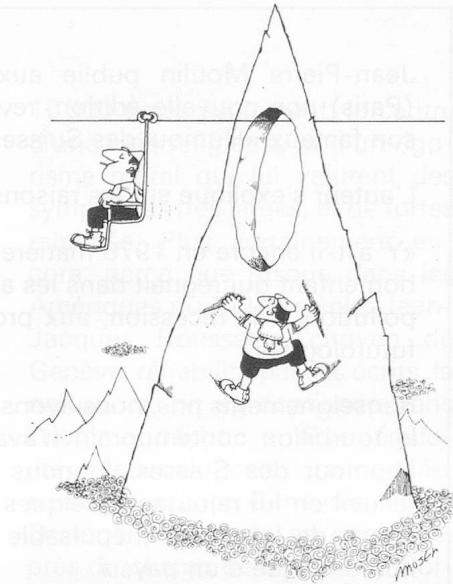
d'humour pur. Plus tard, d'autres journaux tels «Guguss» (1879) et «L'Arbalète» firent leur apparition, mais leur vie fut également courte. Il est regrettable que cette presse ait pratiquement disparu en Suisse; de courageuses tentatives («Le Bonjour de Jack Rollan», «La Pomme» et d'autres encore) auraient mérité d'être soutenues afin de survivre. Le dessin d'humour et la caricature n'ont désormais droit d'asile (souvent trop parcimonieusement!) que dans la presse dite normale et, disons-le aussi, dans la publicité et dans les journaux épisodiques tels que ceux qui paraissent à Carnaval.

Dessin André Paul



Un humour qui sourit à l'avenir

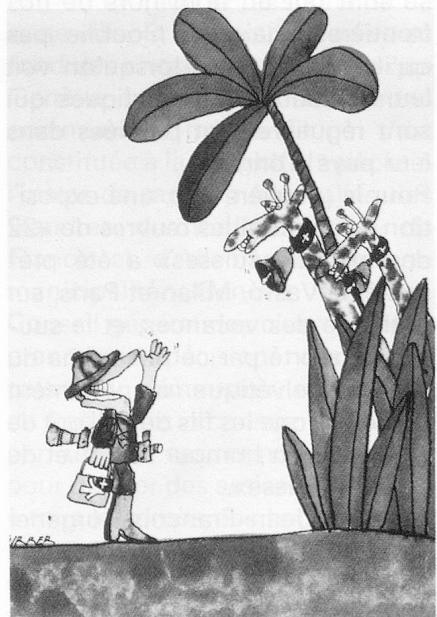
Quant au dessin d'humour contemporain suisse, il est sans conteste digne des œuvres des précurseurs dont nous venons de parler: il en est la continuation logique. Il a une forme graphique des plus modernes, souvent révolutionnaire et inattendue, beaucoup de variété dans les idées, les sujets et la composition, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains pays dont l'humour (ou du moins sa présentation) a une évolution lente ou même stationnaire, les dessinateurs suivant trop le mouvement à la mode, dicté par les rédactions de journaux: il faut faire les dessins que le public demande! C'est de l'humour «de consommation». Or, en Suisse, la situation est différente. Limité dans ses publications, le dessinateur-humoriste a la possibilité de ne donner que le meilleur de sa production, de soigner ses œuvres et de ne pas céder à la facilité. Cela lui permet d'être dans une certaine mesure à l'avant-garde de l'humour graphique. Des dessinateurs comme Barberis, Bö, Gilsi, Sul, Stieger, Lindi, Moser, Steger, les deux Sigg (Fredy et Hans), Büchi, Jüsp ont été (ou sont encore) les innovateurs de l'humour et de la caricature moderne en Suisse alémanique; la relève est assurée de manière excellente, dynamique et in-



Dessin Hans Moser

telligente par les Fehr, Furrer, Gloor, Baechi, Hürzeler, Wyss, Eickert, Scapa, von Tommei. Même si en Suisse romande ce mouvement n'est pas aussi compact, les artistes étant peut-être plus individualistes, les journaux publient les œuvres vivantes et très variées de styles des dessinateurs humoristes et caricaturistes affirmés tels que Urs, André Paul, Leffel, Reymond, Merminod, Meyer. La nouvelle génération, très prometteuse, des Skyll, Leiter, Richard, Gos, von Balmoos, laisse

Dessin Jürg Furrer



Jean-Pierre Moulin publie aux Editions Jean-Claude Lattès (Paris) une nouvelle édition, revue et (sévèrement) corrigée de son fameux «Humour des Suisses», paru il y a déjà dix ans.

L'auteur s'explique sur les raisons de cette réédition:

«Y a-t-il encore en 1976 matière à sourire? L'humour helvétique bon enfant qui régnait dans les années soixante a-t-il résisté à la pollution, à la récession, aux promoteurs, aux pesticides et aux futurologues?

Renseignements pris, nous avons constaté avec soulagement que le tourbillon contemporain n'avait pas emporté (pas encore...) l'humour des Suisses. Et nous avons décidé de reprendre ce recueil en lui rajoutant quelques bonnes histoires surgies entre-temps de la source inépuisable où se renouvelle la chronique humoristique d'un pays.»

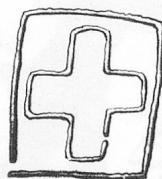
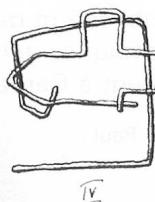
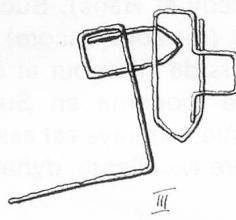
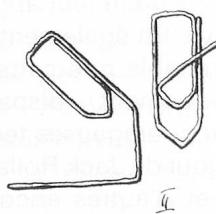
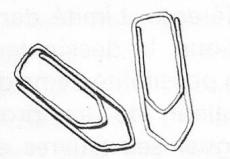


Dessin SKYLL

entrevoir un avenir humoristique riche en créations originales. Au Tessin également on sait faire sourire, grâce au crayon des Piatti (qui habite Bâle), Crivelli, Cavani, Grossi, Guglielmetti. Ce canton a donné le dessinateur suisse peut-être le plus connu à l'étranger, Giovanetti (créateur du célèbre ourson Max) qui a fait carrière aux Etats-Unis. Il n'est certes pas le seul artiste qui alla s'installer à l'étranger, ambassadeurs de l'humour graphique suisse: Haëm, Pélotsch, Barth, Devrient Philippe se sont fait un nom hors de nos frontières, mais on n'oublie pas qu'ils sont Suisses lorsqu'on voit leurs créations humoristiques qui sont régulièrement publiées dans leur pays d'origine.

Pour la première fois, une exposition qui a réuni les œuvres de «22 dessinateurs suisses» a été présentée à Vasto, Milan et Paris, sur le thème des vacances, et le succès remporté par ce panorama du sourire helvétique a nettement démontré que les fils de Tell ont de l'humour, un humour sain... et de «qualité suisse».

Jean-François Burgener
Illustrations de cet article tirées de l'exposition «22 Humoristes suisses».



V
René Fehr

Dessin René Fehr, Nebelspalter

Genève: une république

Pierre Bertrand

Originaire de Carouge GE, né en 1909. Etudes au Collège Calvin, puis aux Universités de Genève et de Berne. Doctorat en histoire économique (1935). Journaliste, collaborateur à la Tribune de Genève pour les questions historiques, professeur d'histoire de l'art à l'Ecole des Beaux-Arts, cours sur la civilisation européenne à l'Université de Genève. Conférencier en Angleterre, Ecosse, Allemagne, Italie; a fait de nombreux reportages dans les pays européens. Préside le Cercle d'histoire de l'Institut national genevois. A publié une cinquantaine d'ouvrages historiques et d'études, en particulier sur Genève et les communes du canton.

Chaque cité ancienne de notre vieux continent européen a sa physionomie propre, une histoire particulière, et pour tout dire une âme, laquelle ne se dérobe point à qui sait observer et cherche à comprendre.

Les plus privilégiées d'entre ces villes sont même marquées d'un sceau du destin qui continue d'agir, bien que soient dépassées les circonstances qui ont nourri leur grandeur et fait leur réputation.

De Genève, qui prétend sans le

posséder effectivement, au rang de capitale, quel est le destin qui l'a marquée? Quelque auteur a dit, de cette cité suisse, qu'elle est la plus grande des petites villes et la plus petite des grandes villes. Cette expression est assez juste, si l'on veut établir un rapport entre l'étendue et l'influence. Moins de 300 000 habitants, mais un passé fourni à souhait, en liaison avec tous les grands événements qui ont secoué l'Europe pour le pire et le meilleur: Genève, dans le monde des nouvelles internationales, voit son nom prononcé et imprimé partout. Il soulève des espoirs iréniques, souvent déçus, mais toujours renouvelés.

Pourquoi le nom de Genève s'entoure-t-il de ces lauriers et de colombes? Non pas parce que Jules-César, en 58 avant Jésus-Christ, en arrêtant devant la citadelle allobroge de Genève les tribus helvètes, commença la conquête et la romanisation de la Gaule! Mais, plus certainement, parce que le réformateur Jean Calvin, au XVI^e siècle, fit de cette cité, qui comptait alors quelque

10 000 âmes seulement, le centre d'une idée religieuse et d'un rigorisme moral qui lui valurent des sympathies très larges, et de fortes inimitiés. Plus certainement encore, parce que jusque dans les Amériques du XVIII^e siècle, Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, réhabilita par ses écrits, la nature, et mit sa confiance dans l'homme, né bon et libre; également encore, cette renommée, parce qu'un autre Genevois, Henry Dunant, payant de sa personne, près du champ de bataille de Solferino, en 1859, jeta les bases de l'organisation de la Croix-Rouge internationale, à laquelle, depuis cent ans, tant de peuples ont dû d'être charitalement secourus dans les affres de la guerre et des cataclysmes.

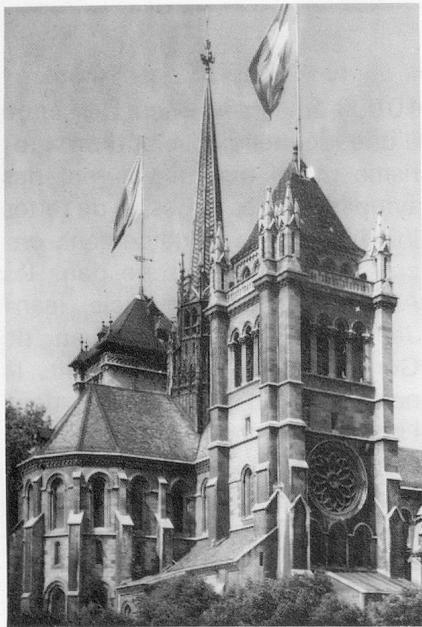
En effet, c'est à tous ceux-là: Calvin, Rousseau, Dunant, que pensait le président des Etats-Unis, Wilson, lorsqu'il proposa Genève, en 1920 – libre cité dans un pays neutre – pour devenir le siège de la Société des Nations.

Mais ces faits marquant un destin n'expliquent pas encore quelle est l'âme de Genève dans ce qui la distingue des autres cités, quelle est, en un mot, la personnalité de cette ville. Et bien, quand on va au fond des choses, on découvre que Genève fut essentiellement une communauté médiévale qui s'est constituée à la fin du XIII^e siècle, à l'instar de tant d'autres villes des Flandres, du nord de l'Italie, de France et d'Allemagne, en une municipalité. Genève eut son Conseil général des citoyens pour prendre des décisions, des syndicats pour administrer, une charte de franchises reconnue, en 1387, par un de ses princes-évêques pour donner des assises juridiques à tous les droits des habitants.

Désormais, s'appuyant sur cette charte, la commune ne cessa de s'affirmer et de s'épanouir, malgré

Le jet d'eau avec, en arrière-plan, le Salève. (Photo A. Frey)

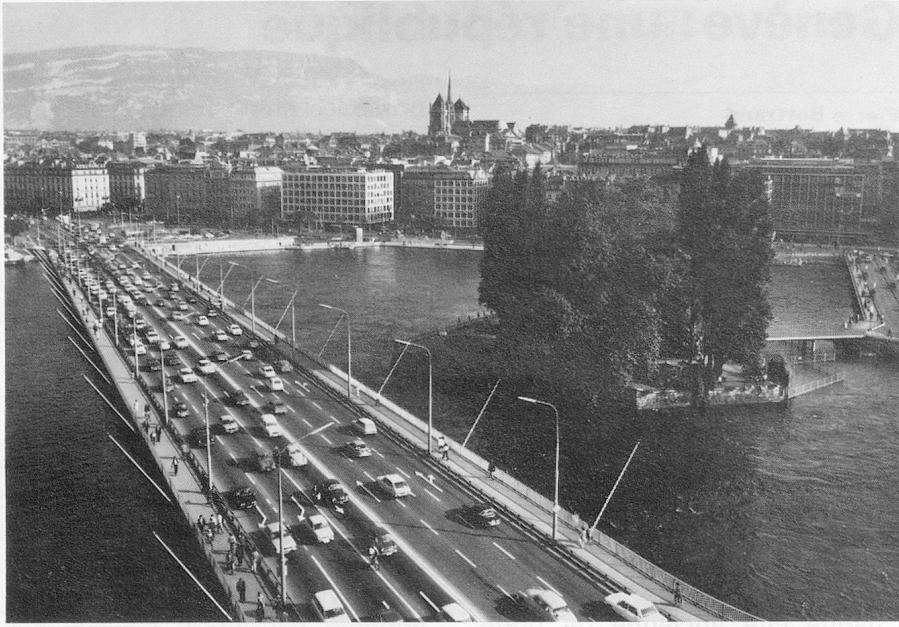




Cathédrale Saint-Pierre. (Photo A. Frey)

ses adversaires permanents ou occasionnels: les comtes devenus ducs de Savoie et certains évêques à leur dévotion. Bientôt, la commune gère ses biens, construit, exerce la police, rend la justice et conclut des traités avec les cités suisses. Enfin, au cours des circonstances troublées et guerrières du temps de la Réforme, en 1535 et 1536 particulièrement, Genève parachève son émancipation de commune, en devenant république.

Et cet Etat d'une seule ville – avec quelques petits villages enclavés en territoire étranger – se maintient indépendant, malgré l'hostilité savoyarde, française, espagnole. Genève échappe à l'Escalade nocturne de ses murailles en 1602, puis force le respect de ses adver-



Le pont du Mont-Blanc et l'île Jean-Jacques Rousseau. (ONST)

saires. Cette ville peut, après avoir formé des théologiens dans son Académie, produire au XVIII^e siècle une pléiade d'intellectuels et d'hommes de science, tandis que l'industrie artisanale revêt la forme raffinée de l'horlogerie, et le commerce, celle de la banque. Mais au cours de cette époque, les dissensions ont été telles entre l'oligarchie qui s'est instaurée, la bourgeoisie et les descendants d'immigrés, que la République tombe sous le raz de marée de la Révolution française, déjà aux mains du Directoire, comme tombent Venise et tant de principautés, de provinces, de villes libres. Mais, à la chute de Napoléon, Genève, de ses cendres encore chaudes, renaîtra République et réalisera que la meilleure sauve-

garde de son indépendance ne peut être que l'union volontaire avec les cantons suisses confédérés. Ce sera désormais dans ce cadre helvétique que l'esprit de la République se maintiendra et s'affirmera.

L'étranger, celui qui ne passe même que quelques heures à Genève, se rend vite compte de ce caractère particulier, s'il sait s'arracher à la splendeur des quais et des parcs au bord du lac; s'il peut également ne pas trop s'attarder dans les artères commerçantes; il découvrira alors la haute ville, sur la colline où se dressait déjà l'oppidum gaulois. Rues étroites, placettes où murmure une fontaine, cette haute ville présente une architecture variée, mais harmonieuse entre les maisons à fenêtres à accolades du début de la Renaissance, le sobre style italo-français du XVII^e siècle et les hôtels privés, entre cour et jardin, sur le modèle riche des résidences urbaines françaises.

Cette ambiance prépare la visite de l'Hôtel de Ville, avec sa tour Baudet dans laquelle le gouvernement genevois siège depuis plus d'un demi-millénaire. Voici, en une salle basse, ornée de fresques du

Quelques chiffres

Superficie du territoire:	284 km ² , dont 38 km ² sur le lac Léman
Population:	342 000 habitants pour 45 communes (160 000 en ville de Genève, 170 000 dans les cités satellites et 13 000 pour 17 communes rurales)
Répartition des habitants:	1/3 citoyens genevois, 1/3 Confédérés, 1/3 étrangers
Confession:	126 000 protestants, 177 000 catholiques romains
Langue:	le français (population étrangère non comprise)
Tourisme:	13 500 lits; 2 130 180 nuitées en 1974

Organisations internationales ayant leur siège à Genève

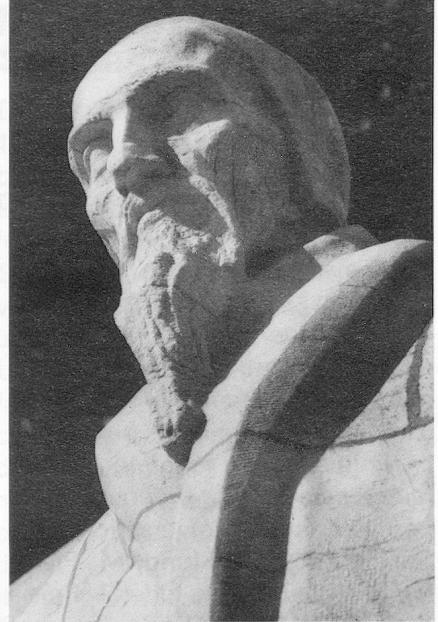
Association européenne de libre-échange (AELE)
Bureau international d'éducation (BIE)
Bureau international du travail (BIT)
Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN)
Comité international de la Croix-Rouge (CICR)
Comité international de l'organisation scientifique (CIOS)
Organisation météorologique mondiale (OMM)
Organisation mondiale de la santé (OMS)
Diverses organisations des Nations Unies dont siège européen (ONU)
Union interparlementaire (UIP)
Union internationale des télécommunications (UIT)

XV^e siècle représentant la Justice, des objets vénérables: les bâtons argentés, insignes du pouvoir des syndics; la tablette sur laquelle, chaque année depuis des générations, l'un des secrétaires d'Etat note, signe du retour du printemps, la date de l'apparition de la première feuille d'un des marronniers d'en face; sur un lutrin, la Bible ouverte devant laquelle les nouveaux bourgeois viennent prêter serment de fidélité à la République.

Dans la vieille ville toujours, plusieurs églises évoquent, intimement unis, le passé religieux et civique: l'ancienne cathédrale dans laquelle souvent se réunissait le Conseil général des citoyens; l'Auditoire, où Calvin donnait ses leçons; Saint-Germain, où un bas-relief de l'époque constantinienne

atteste qu'au IV^e siècle, Genève était déjà christianisée. A chaque pas, une riche histoire vient à votre rencontre. Elle vous est suggérée par nombre d'inscriptions commémoratives évoquant le séjour, dans telle ou telle maison, de la plupart des grands personnages européens, de la religion, de la politique, de la littérature, de la science et même des arts et de la musique. On réalise alors que la destinée européenne de Genève est établie sur des assises solides.

Et dans cette vieille ville, quand flottent les drapeaux des jours d'anniversaires nationaux, cette âme de République s'épanche d'elle-même, et l'on comprend que cette cité ne s'est faite que du civisme de ses habitants. C'est là le «miracle de Genève». Car, aux vieilles familles tenaces sur le sol



Jean Calvin (Mur des réformateurs).
(Photo C. Bergholz)

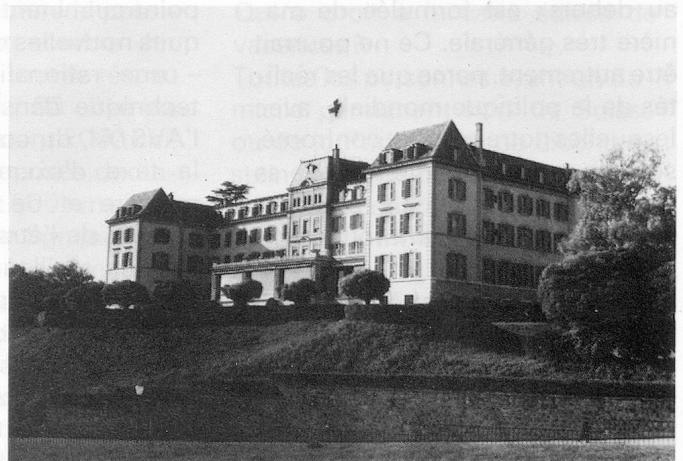
et, peu à peu, au cours des siècles, englouties par lui, sont venus s'ajouter, après chaque événement religieux ou politique qui a bouleversé tel ou tel coin de l'Europe, des réfugiés qui ont aimé ce havre de liberté; leurs descendants se sont mêlés, après quelques générations, au reste des autochtones, et ils se sont montrés tout aussi jaloux de défendre les libertés civiques et l'indépendance de cette République devenue l'un des fleurons des cantons suisses.

Pierre Bertrand.

Le Palais des Nations. (Photo Chiffelle)



Siège du Comité international de la Croix-Rouge



Communications officielles

Le Département politique fédéral s'interroge

«Comment travailler le plus efficacement?» Cette question préoccupe chaque citoyen. Placée depuis 1974 entre le marteau des coupes budgétaires et l'enclume du plafonnement du personnel, l'Administration fédérale doit y faire face avec une urgence qui ne permet pas de tergiversation.

Sur cette toile de fond, M. Pierre Gruber, Conseiller fédéral Président de la Confédération et chef du Département politique fédéral, chargea son directeur administratif, M. l'Ambassadeur Janner, de former un groupe de travail, dont la mission était conçue en ces termes:

«Examiner les tâches et le travail du Département politique et faire, le cas échéant, les recommandations nécessaires pour l'utilisation la plus rationnelle des moyens à disposition dans l'intérêt de notre politique étrangère.»

Dans l'accomplissement de sa tâche, le «groupe de travail Florian» se trouva en présence de deux difficultés spécifiques à tout ministère des affaires étrangères. D'une part, la mission donnée à notre politique étrangère de «veiller aux intérêts de la Confédération au dehors» est formulée de manière très générale. Ce ne pourrait être autrement, parce que les réalités de la politique mondiale, avec lesquelles notre pays est confronté, sont en majeure partie hors de sa sphère d'influence. La politique étrangère suisse, avant tout sa diplomatie, doit être et rester en mesure de maîtriser l'inattendu. D'autre part le DPF, en tant que mandataire de la politique étrangère suisse, n'agit pas de façon indépendante, mais à la demande ou en faveur d'autres entités éta-

tiques, semi-étatiques ou simplement subventionnées par la Confédération. Le Département politique ne peut dès lors pas disposer de façon autonome de son appareil diplomatique et consulaire.

C'est sur la base de ces prémisses que le groupe de travail, composé de 21 membres répartis en six commissions, examina de mars 1974 à février 1975, au cours de 68 séances de travail, *les possibilités d'améliorer les prestations du département. Le groupe de travail s'est inspiré du principe que la disponibilité de notre service diplomatique devait être maintenue intégralement comme preuve de l'engagement d'un petit Etat neutre à l'égard de la communauté internationale.* Parallèlement cependant, sur le plan administratif, la défense des intérêts, c'est-à-dire l'aide aux ressortissants suisses à l'étranger, doit être adaptée aux limites du budget de la Confédération. Le groupe de travail recommande:

- une restructuration, dans le sens d'une réduction raisonnable du réseau de représentations diplomatiques et consulaires, dont l'extension a déjà dépassé son point culminant en dépit de quelques nouvelles ouvertures futures;
- une rationalisation de nature technique dans les domaines de l'AVS/AI, du contrôle militaire, de la taxe d'exemption du service militaire et de l'information des Suisses de l'étranger;
- une meilleure compensation financière des services rendus par le DPF aux ressortissants suisses à l'étranger (il s'agit surtout des prestations de la Centrale), au besoin leur réduction si elles vont au-delà du devoir d'assistance légal

ou si d'autres organismes et institutions sont disponibles. Cette réduction touchera en partie la mise à contribution souvent exagérée des représentations à l'étranger, notamment par les touristes;

– une amélioration de l'organisation du DPF qui, avec son réseau d'environ 200 représentations à l'étranger et son personnel travaillant pour les deux tiers à l'étranger, représente un cas particulier dans l'administration fédérale.

L'étude du groupe de travail n'est pas simplement un programme d'austérité, ne fût-ce déjà parce que l'intérêt du pays exige *non pas un ministère des affaires étrangères à bon marché, mais un ministère efficace.* Ce point de vue comporte un autoportrait critique

Le Conseil fédéral a décidé de maintenir le «Cantique suisse» d'A. Zwyssig et L. Widmer comme **hymne national** officiel.

Cette décision se fonde, pour une large part, sur le résultat d'une enquête effectuée par le Département de l'intérieur auprès des cantons et des organisations suisses principalement intéressées au problème.

d'un certain nombre de secteurs qui ont une importance pratique particulière, tant pour le cahier des charges du département que pour les exigences du public à l'égard de ses fonctionnaires. Pour ne mentionner que quelques thèmes, citons le flux d'informations entre la Centrale et les missions et postes à l'étranger, le but des voyages de

service, le sens de la représentation et les besoins en personnel. A ce propos, relevons que le DPF, du fait des nombreux engagements auxquels il procéda durant les années de guerre et l'interdiction d'engagement subséquente décidée par le Parlement durant neuf années, présente aujourd'hui une structure de personnel défavorable. En conséquence, le département perdra, par mise à la retraite de 1978 à 1984, environ un tiers de son effectif diplomatique et entre 1981 et 1988 environ le même pourcentage de son personnel consulaire. Du fait de la nécessité d'une longue période de formation en vue de l'acquisition d'un capital d'expérience indispensable à un agent du service extérieur polyvalent, il ne sera possible en aucun cas de combler cet exode unique en son genre par des engagements massifs à court terme.

Par delà les besoins en personnel sur le plan quantitatif, toutes les questions concernant les problèmes de *politique de personnel* en général propres à un ministère des affaires étrangères, au sujet desquels règne en partie une image fausse dans le public, prennent une place importante dans le rapport. Le groupe de travail n'a pas craint d'évaluer et de comparer les droits et les devoirs du fonctionnaire transférable et de proposer des réformes dans l'intérêt d'un meilleur équilibre. Ces réformes ont notamment trait à la position de la femme, aux droits politiques des fonctionnaires du service extérieur et au libre choix professionnel des membres de leur famille.

Le rapport n'est pas un manuel mais plutôt un compte rendu des activités destiné à donner une orientation sur les tâches et problèmes actuels et dans un avenir prévisible de notre ministère des affaires étrangères; il peut avoir la prétention d'avoir été rédigé «sine ira et studio». Les rédacteurs cons-

tent par ailleurs qu'*il ne suffit pas d'affirmer l'efficacité d'un ministère des affaires étrangères* dans un Etat ordonné mais qu'*il faut la vivre quotidiennement.*

Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport le 30 avril 1975 et a chargé le Département politique de donner suite à ses recommandations. Le rapport a également été reçu favorablement par les commissions parlementaires directement intéressées. Sa publication est faite dans le désir de réaliser une ouverture et un rapport de confiance avec le public, dont la critique objective et constructive sera saluée par le groupe de travail. Il peut être consulté à la bibliothèque de nos représentations.

Droits politiques des Suisses de l'étranger

Dans sa séance du 24 septembre 1975, le Conseil national a approuvé – avec une petite modification – le projet de loi du Conseil fédéral sur les droits politiques des Suisses de l'étranger. Ce projet vous a déjà été présenté ici dans une précédente édition.

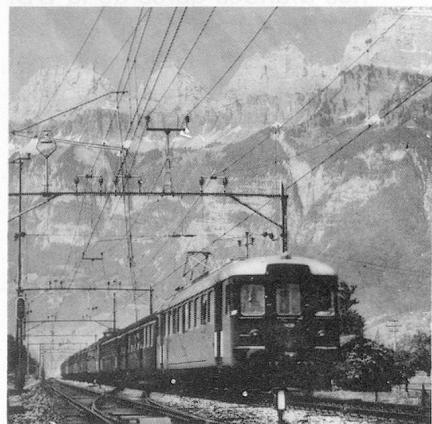
La modification consiste dans le fait que l'électeur peut se faire inscrire dans le registre des électeurs de la commune de son choix; il n'est donc pas obligé de s'annoncer avant chaque votation ou élection.

Il est prévu que le Conseil des Etats traite de ce dossier dans la session de décembre 1975.

Carte suisse de vacances

La carte suisse de vacances, introduite en 1972, a fait ses preuves. En effet, malgré la récession du tourisme, ses ventes accusent une augmentation constante. Plus de 100 000 cartes suisses de vacances ont déjà été vendues et d'innombrables clients ont manifesté spontanément leur satisfaction à l'égard de ce titre de transport forfaitaire.

Cette évolution n'est pas surprenante. La carte suisse de vacances est véritablement la clé qui permet de passer des vacances sans soucis en Suisse. Elle donne la possibilité d'effectuer un nombre illimité de courses sur tout le réseau CFF de 3000 km, sur 80 chemins de fer privés comportant 2000 km, sur 10 lignes d'entreprises de navigation comportant 500 km et sur plus de 3500 km de lignes d'automobiles postales. Un réseau de transport de plus de 9000 km est ainsi à votre entière disposition. Aucun programme fixe n'est nécessaire, on se décide d'un jour à l'autre, on emprunte le train, le bateau ou l'automobile postale et



(Photo Studer)

l'on voyage à son plein gré ou selon les conditions atmosphériques.

Qui a droit à la carte suisse de vacances?

Toutes les personnes ayant un domicile permanent hors de Suisse ou de la Principauté du Liechtenstein. Aucune photo n'est nécessaire; par contre, le numéro du passeport ou de la carte d'identité est porté sur le titre de transport. Aussi les intéressés sont-ils priés de présenter l'un ou l'autre de ces documents lors de la commande ou du retrait.

(suite page 20)

(Carte suisse de vacances, suite)

Quelles seront les principales nouveautés en 1976?

- Le rayon de validité. Quelques autres chemins de fer de montagne accorderont aussi des billets à prix réduits, notamment les moyens de transport du Pilat.
- L'organisation de vente. La carte suisse de vacances peut être retirée:
 - En Europe: auprès des agences de l'Office national suisse du tourisme (excepté Copenhague et Madrid) et des principales agences de voyages qui vendent des billets de chemin de fer; en Allemagne, également auprès de certaines grandes gares de la DB.
 - En Amérique: auprès des agences de l'Office national suisse du tourisme à New York et Toronto, auprès de l'agence de voyages Kuoni à Mexico ou auprès de n'importe quelle agence de voyages.
 - En Afrique du Sud: auprès de l'agence de voyages Kuoni à Johannesburg.
 - Au Japon: auprès du Japan Travel Bureau.
 - Dans le monde entier (excepté en Europe et en Amérique du Nord): auprès de toutes les représentations Swissair. La Swissair émet des «vouchers» qui peuvent être échangés contre des cartes suisses de vacances auprès des bureaux de renseignements CFF aux aéroports de Zurich et Genève.
 - Pour la clientèle en provenance de pays où il n'existe pas de bureaux de vente ou de pays connaissant des restrictions d'exportation de devises: en Suisse, auprès des bureaux de renseignements du chemin de fer à Zurich, aéroport et gare, Genève,

aéroport et gare, Bâle CFF, Berne, Buchs SG, Interlaken West, Lugano Città, Lucerne, Montreux, St. Margrethen et Schaffhouse.

- Le matériel publicitaire. Un nouveau prospectus général destiné à la clientèle domiciliée à l'étranger. Il contient une grande carte touristique de la Suisse, une carte synoptique indiquant le rayon de validité et le réseau des réductions, tous les renseignements utiles ainsi qu'un bulletin de commande pour la carte suisse de vacances. Il contient en outre des informations succinctes sur tous les autres titres

de transport touristiques suisses à disposition des hôtes de l'étranger. Demandez ce prospectus à votre agence de voyages, à une agence de l'Office national suisse du tourisme ou au consulat de Suisse le plus proche.

Et qu'en est-il au sujet du prix de la carte suisse de vacances?

Il ne change pas et reste aussi avantageux que par le passé, c'est-à-dire:

	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.
		(francs suisses)
Pour 8 jours	100.—	140.—
Pour 15 jours	140.—	195.—
Pour 1 mois	195.—	275.—

Les enfants de 6 à 16 ans révolus ne paient que la moitié.

Le coin du livre

Sergius Golowin:

«Menschen und Mächte».

Légendes suisses. 416 pages comportant de nombreux dessins de Kobi Baumgartner, 14×21,8 cm. Fr. 21.80. Maison d'édition suisse SA, 8008 Zurich, Klausstrasse 33. (Pour l'Allemagne: Carl Meyer, vente de livres et revues, Francfort s/Main.)

Ce livre de légendes est tout à fait d'actualité, bien que cela puisse paraître paradoxal. En effet, cette actualité résulte avant tout de la contradiction frappante entre le présent que nous vivons et le passé de nos aïeux. A l'époque des expéditions spatiales, la contradiction semble si flagrante que nous doutons parfois des ressemblances entre le monde actuel et celui de nos ancêtres. Pourtant, en lisant ces légendes de sorcières et de fées, de géants et de fantômes, on découvre de façon plus ou moins choquante que les puissances d'autrefois sont les mêmes que celles qui règnent actuellement, mais dans un autre style. Langue de parution: allemand uniquement.

Alois Muri:

«Schön ist die Schweiz»

Volume illustré, 32 pages de texte, 96 pages illustrées en couleurs, 96 pages d'illustrations en noir et blanc, DM 56.—/Fr. 59.—. Maison d'édition suisse SA, 8008 Zurich, Klausstrasse 33. (Pour l'Allemagne, Franz Müller-Rodenberger, Francfort s/Main.)

En lisant ce superbe volume, vous ferez le plus beau et même le plus enrichissant des voyages à travers la Suisse. Les tableaux successifs des montagnes et des vallées, de la ville et de la campagne qui vous sont décrits dans leur beauté naturelle et en toute harmonie resteront gravés dans votre esprit. Les nombreuses et magistrales illustrations vous donnent en outre un panorama impressionnant de notre patrie. Ce livre somptueux compte parmi ceux que l'on a toujours envie de relire et d'avoir à portée de main ou d'offrir à ses proches. Langue de parution: allemand uniquement.

Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger



Journée faste pour les Suisses de l'étranger

Le 24 septembre 1975, le Conseil national s'est penché sur les droits politiques des Suisses de l'étranger. Après quelque quatre heures de discussions, le Conseil précité a accepté le projet de loi proposé par 88 voix contre 4.

Deux dispositions ont fait l'objet d'une discussion animée, soit:

1. Le lieu où devront s'exercer les droits politiques des Suisses de l'étranger (le projet de loi prévoit en Suisse).
2. La demande par divers conseillers nationaux de l'introduction du vote par correspondance pour l'ensemble des Suisses de l'étranger.

Le projet de loi sera soumis à la Chambre des cantons, soit au Conseil des Etats, lors de la prochaine session parlementaire, qui aura lieu en décembre 1975.

En cas d'acceptation par cette dernière, l'exercice des droits politiques sera accordé aux Suisses de l'étranger et nous vous informerons alors en détail de la loi et de son application.

Du ski au printemps

Chers amis, vous avez encore la possibilité de faire du ski en participant à l'un des deux camps que le Service des jeunes du Secrétariat des Suisses de l'étranger organise pour vous.

Si vous n'avez pas pu venir en hiver ou si vous préférez les températures plus clémentes du printemps, alors venez avec nous skier aux Crosets, dans le Valais (Val d'Illiez). Petit endroit situé à 1600 m, Les Crosets vous offriront soleil et possibilités de ski à gogo! Que vous soyez débutant ou «crack», des moniteurs se feront un plaisir de vous apprendre les finesse de ce sport! Les taxes de



ski-lift sont à la charge de chacun. Chaque participant est assuré contre les accidents et, pour ceux qui n'ont pas d'équipement, des skis et des bâtons seront mis à leur disposition (remplir la rubrique du bulletin d'inscription). Des films, des débats, des jeux agrémenteront nos soirées. A bientôt!

La Direction et le personnel du Secrétariat des Suisses de l'étranger de la NSH se font un plaisir de souhaiter à chaque Suisse de l'étranger ses meilleurs vœux pour la Nouvelle Année.

Camps de ski aux Crosets

Date du 1^{er} camp:
du 6 au 15 avril 1976

Date du 2^e camp:
du 15 au 24 avril 1976
Logis: chalet Rey-Bellet
Lieu: Les Crosets VS
Nombre de places disponibles: 40
Prix: 160 francs suisses
Délai d'inscription: 29 février 1976

Bulletin d'inscription:
Je m'inscris au camp de ski des Crosets

1^{er} camp de ski 2^e camp de ski

Nom: _____

Prénom: _____

Date de naissance: _____

Lieu d'origine en Suisse: _____

Adresse exacte: _____

Profession: _____

Skis et bâtons désirés: _____ oui/non*

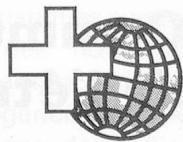
Pays et arrond. consulaire: _____

* si oui, indique ta taille: _____ cm

Je suis

- débutant
 bon skieur
 très bon skieur

Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger



Ce que nous disent les dossiers

Nous avons sous les yeux 35 extraits de dossiers en 1974 – si brefs et si éloquents pourtant!

En voici quelques *exemples*:

- M. A. émigra en Afrique en 1930. En 1937, il acquit une propriété rurale de 100 ha qui fut nationalisée en 1973.
- Les époux B. émigrèrent en Asie, munis d'un diplôme de l'Institut tropical, à Bâle. Après avoir perdu son emploi, M. B., aidé par sa femme, travailla comme conseiller et représentant agricole, mais peu à peu la situation politique se dégradait: des attaques par des groupes armés, des pillages et des grèves d'ouvriers agricoles incitèrent les clients des B. à quitter le pays. M. B. envoya alors sa famille en Suisse, où il la suivra plus tard, car il espère pouvoir liquider son affaire.
- M. C. et son fils travaillaient dans leur épicerie en Amérique du Sud. À la suite d'un bouleversement politique, ils furent obligés de fermer leur magasin: le rationnement des denrées alimentaires et une augmentation exorbitante de leurs frais généraux les ont ruinés.

On s'étonne en regardant d'un peu plus près ces textes, apparemment si laconiques: quelle foule de renseignements! – Bien sûr, il s'agit toujours de la perte des moyens d'existence à la suite d'événements politiques, puisque c'est pour cela qu'a été créé le fonds. Mais *quelles existences et quelles événements?*

Tout d'abord, on se trouve très souvent en présence de situations acquises par de longs efforts. Nos adhérents y ont consacré dix, vingt, trente et même cinquante

ans, autant dire *toute une vie* et parfois même la vie de plusieurs générations. Ensuite, il n'est pas rare que *plusieurs membres d'une famille* aient participé au travail. Et que dire de l'extraordinaire diversité des *professions* exercées par nos adhérents, soit comme travailleurs indépendants, soit comme salariés? Ils étaient secrétaires, administrateurs, agriculteurs, techniciens, coiffeurs, bouchers, épiciers, bijoutiers, brasseurs, hôteliers, chimistes, architectes, peintres – toujours selon notre paquet de 35 dossiers! Tous, ils sont allés de l'avant, plus ou moins conscients des risques qui étaient d'ailleurs plus ou moins prévisibles; et tous, ils ont été frap-pés.

Par quels événements?

A cette question, on voit d'abord se dessiner les grands mouvements historiques qui ont bouleversé le monde: guerres et révolutions, la décolonisation et les crises économiques à leur suite. Mais, là aussi, avec quelle diversité se sont-ils répercutés dans chaque cas particulier: retrait du permis de séjour et de travail, obligation de céder la place aux ressortissants du pays, exigences des syndicats lors d'une grève, pressions fiscales, contingentement des matières premières, réduction des importations – toujours dans nos 35 extraits!

Et après la catastrophe?

Nous avons peu de traces de ce qui s'est produit après l'intervention du Fonds de solidarité: du soulagement des adhérents, de leur nouveau départ en Suisse ou ailleurs. Il serait pourtant intéressant d'avoir une réponse à quelques questions, comme celles-ci:

1. Le montant de l'indemnité forfaitaire souscrite était-il suffisant? Avait-elle été évaluée correctement?

2. L'indemnité forfaitaire était-elle souscrite pour toutes les personnes concernées par un même sinistre, la femme et les enfants? (Les statuts leur permettent d'adhérer au même titre que le chef de famille.)

De toute façon, deux éléments nous permettent de regarder l'avenir des sinistrés avec un certain optimisme, puisque le versement d'une indemnité forfaitaire n'est nullement l'unique but que se propose le fonds.

En effet, les statuts prévoient que, lors d'un deuxième sinistre, chaque membre peut prétendre à une nouvelle indemnité forfaitaire.

Mais, surtout, les sinistrés gardent tous leurs droits en ce qui concerne le remboursement de leur épargne. N'est-ce pas dans ce domaine que s'exprime toujours l'idée originale du fonds: celle de la solidarité de tous ses coopérateurs qui consentent un petit sacrifice en ce qui concerne la rentabilité de leurs versements? Même si cette solidarité, de toute évidence, n'est pas à chaque instant au premier plan de nos préoccupations – elle existe pourtant discrètement quelque part, comme elle a existé dans la pensée des fondateurs en 1959.

Renseignements et documentation auprès des représentations diplomatiques et consulaires ou directement par le *Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger*, 6, Gutenbergstrasse, CH-3011 Berne.

Informations de Pro Juventute

Mesdames, Messieurs,
La fondation pour les enfants suisses à l'étranger et Pro Juventute s'efforcent d'offrir au plus grand nombre possible d'enfants l'occasion de connaître et d'aimer leur patrie d'origine et leurs compatriotes. Vos enfants auront donc de nouveau la possibilité de participer à notre campagne de vacances.

Participants:

- enfants de nationalité suisse ou
- enfants dont la mère a la nationalité suisse et qui est seule pour s'occuper de sa famille.
Année de naissance 1962 à 1969
(enfants invités 1960 à 1969).

Durée des vacances:

environ cinq semaines durant les mois de juillet et août, suivant les dates de vacances dans le pays de domicile.

Placements:

dans des familles suisses, dans des homes d'enfants et en colonie.

La rencontre. (Photo Karl Schweizer)



Voyage:

en Europe par chemin de fer en groupe accompagné. S'il est nécessaire de voyager par avion, accueil à l'aéroport en Suisse. Frais de voyage à la charge des parents ou selon entente.

Formules d'inscription:

sont à votre disposition auprès de tous les consulats de Suisse.

Délai d'inscription:

auprès de votre consulat: 15 mars 1976. Passé cette date, nous ne pourrions plus accepter d'inscription.

Taxe d'inscription:

12 francs suisses par enfant, payables lors de l'inscription.

Autres renseignements:

auprès de votre consulat.

Nous souhaitons d'ores et déjà à vos enfants de passer un agréable séjour de vacances en Suisse et vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Pro Juventute

Section des enfants suisses

de l'étranger

Seefeldstrasse 8, CH-8022 Zurich



Les obstacles, connais pas...
(photo Ochsenbein)

Vacances d'été 1976

Talon (à envoyer à votre consulat)

Veuillez nous envoyer _____ formulaire(s) d'inscription avec la documentation pour la campagne de vacances 1976 organisée par Pro Juventute en faveur des enfants suisses de l'étranger.

Nom: _____

Prénom: _____

Rue: _____

Lieu: _____

Date: _____

Signature: _____

Questions évent.: _____

AVS/AI et assurance-maladie

Vos questions – nos réponses

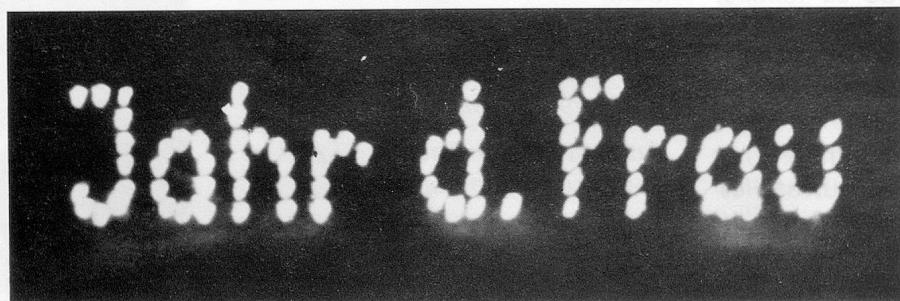
Existe-t-il un tarif intermédiaire en Suisse qui concerne les nombreux résidents étrangers? Si oui, ce tarif est-il appliqué aux Suisses de l'étranger devant être subitement hospitalisés en Suisse?

Aux termes de l'article 22 LAMA, les taxes applicables pour les prestations des médecins sont fixées par convention passée sur le plan cantonal entre les caisses et les

médecins; ces conventions peuvent prévoir deux catégories de taxes, échelonnées selon le revenu et la fortune des assurés. Lorsque les conventions s'étendent aux assurés dans une situation très aisée, les tarifs peuvent comprendre trois catégories de taxes. En cas de traitement dans un établissement hospitalier, les caisses doivent prendre en charge,

au titre de l'assurance des soins médico-pharmaceutiques, les prestations fixées par la convention passée entre cet établissement et la caisse, mais au moins les soins donnés par le médecin, y compris les traitements scientifiquement reconnus, les médicaments et les analyses, conformément aux taxes de la salle commune, ainsi qu'une contribution journalière minimale aux autres frais de soins (art. 12 LAMA).

Il n'existe donc pas de tarif intermédiaire pour les étrangers résidant en Suisse.



(L'année de la femme)

(Keystone)

Combien de Suisses, hommes et femmes, ont déclaré, peu après l'introduction des droits politiques féminins, que l'égalité absolue dans notre pays entre l'homme et la femme était atteinte. L'installation des premières représentantes féminines au sein du Conseil national a renforcé cette idée d'égalité dans l'esprit de plus d'un. Trois années se sont déjà écoulées depuis l'événement précité et il aura fallu attendre l'année 1975 pour que le thème de préoccupation générale soit consacré à la femme. Sans ambages, on peut dire qu'en quatre mois, ce thème a acquis une très grande popularité et qu'il faut s'attendre à des résultats concrets ces prochaines années en cette matière. Un groupe social, composé d'hommes et de femmes, a pris le prétexte de l'«année de la femme» pour essayer de leur donner un statut d'égalité avec l'homme. Un autre groupe mixte très actif ne voit dans cette «année de la femme» que la formation d'un groupe d'intérêts désireux d'élucider un conflit artificiel entre les hommes et les femmes...

Divers groupements féminins nous ont fait part, spécialement pour vous, de leurs positions, ainsi que quelques personnes interrogées au hasard, ce qui vous permettra d'avoir une idée assez complète du problème.

L'année de la femme: liberté, égalité et fraternité?

1975 a été décrété «année de la femme». Pourquoi 1975, pourquoi «année de la femme»? Tous les ans une nouvelle «année». Une mauvaise conscience sous-jacente nous empêche de chercher à approfondir l'arbitraire de tels décrets, car il s'agit la plupart du temps de thèmes et de problèmes qui, loin d'être réglés en une année, nécessitent une étude constante. Une année arrive, l'autre s'en va, mais qui se souvient encore de la désignation de l'année écoulée? Ah oui, année de la population mondiale. Mais quels ont donc été les éléments qui ont permis de résoudre les problèmes de la population du globe? Et que se passera-t-il pendant cette année de la femme et après elle?

Difficultés

Tiré du projet de prise de position de l'Alliance des sociétés féminines suisses au sujet de l'enquête du Centre européen du Conseil international féminin sur le statut juridique de la femme en Europe comparé à celui de l'homme.

Au sein des autorités et des partis

Les femmes estiment que la répartition traditionnelle des rôles pour une collaboration

active dans les communes et les partis constitue un handicap. Plus le revenu de l'époux est élevé, plus l'intérêt de la femme pour la politique semble important. On retrouve le même phénomène dans la formation scolaire et professionnelle: plus la femme a reçu une formation élevée, plus elle est prête à collaborer au travail d'une commune ou d'un parti. Selon leur domicile (ville, campagne, région développée ou peu industrialisée) et leur état civil, 1 à 7% des femmes sont membres d'un parti ou d'un syndicat.

Dans les universités

En ce qui concerne les collèges (selon les cantons, 4^e, 5^e, 6^e ou de la 7^e à la 13^e année d'école), le schéma est à peu près le suivant: Dans les écoles préparant à la maturité, 6870 élèves ont obtenu la maturité en 1973, dont 2169 filles, soit le 31,6% (aucune fille à Nidwald, mais par contre plus de 50% à Genève).

Dans les écoles normales et de commerce (c'est-à-dire dans les écoles préparant à la profession de maître ou à une profession commerciale), le nombre des jeunes filles était supérieur. De plus, il existe dans certains cantons des écoles spéciales préparant à une profession sociale, de l'enseignement ou médicale. Actuellement, elles sont fréquentées presque exclusivement par les jeunes filles.



Au local de vote. (Keystone)



Des auditrices au Conseil national. (Keystone)

Ainsi, seulement 31,6% des jeunes passant une maturité sont des filles et 25% seulement d'entre elles commencent des études universitaires. En 1973, 181 femmes ont obtenu le titre de docteur (sur un total de 1279 doctorats accordés). Très peu de femmes ont terminé leurs études aux deux écoles polytechniques fédérales ainsi qu'à l'Ecole des hautes études économiques et sociales. Il en résulte que l'on trouve très peu de femmes aux postes importants de notre économie et de notre industrie.

Dans d'autres institutions sociales et scientifiques

C'est une femme qui est la vice-directrice du Musée national suisse et les musées de plusieurs villes sont dirigés par des femmes. Jusqu'à ces dernières années, une femme

était à la tête d'un parc d'animaux. Deux femmes font partie du Conseil suisse de la science et une du Conseil fédéral de médecine.

Notre enquête

Le but était de connaître la position d'un des groupements féminins de notre pays ainsi que celle de personnes compétentes en matière de problèmes féminins.

Pour ce faire, nous avons posé aux intéressées les questions ci-après:

1. Pensez-vous que la femme suisse soit opprimée?
2. Quels postulats voudriez-vous présenter afin d'obtenir une égalité complète entre l'homme et la femme?
3. Comment concevez-vous l'égalité entre

Charmantes ambassadrices des droits politiques féminins. (Keystone)



l'homme et la femme dans les domaines suivants: AVS, droit de la famille, obligations militaires qui n'incombent actuellement qu'à l'homme?

4. Parmi vos exigences, il y en a certainement une qui touche une modification de la société actuelle. Comment voyez-vous la possibilité de la mettre en exergue?

Union suisse des groupes féminins du Parti radical-démocratique

La femme suisse est-elle opprimée? L'affirmer serait une provocation insignifiante. Mais il existe des malentendus, de graves malentendus auxquels la femme est exposée juridiquement et socialement et, selon sa situation personnelle, ils ont des répercussions injustifiées. En effet, la femme suisse peut choisir et changer librement de travail. Choisir de plein gré son futur conjoint, élire ses enfants selon ses conceptions, toutes les professions lui sont ouvertes et l'Etat lui accorde pour cela de l'aide. Même l'espace vital le plus strict offre bien des possibilités qu'on peut exploiter librement. Mais les hommes et les femmes doivent se défaire de leurs idées préconçues selon lesquelles les rendements et les capacités de la femme sont moindres parce qu'elles sont des femmes.

C'est là le résultat d'une compréhension des rôles et d'un schéma d'éducation provenant des vieilles traditions, de même que des lois qui sont dépassées dans notre société industrielle. L'égalité des droits et la collaboration sont les buts à atteindre avec lesquels nous voulons améliorer la qualité de la vie pour nous et les autres. Représentent-ils des slogans déclamatoires d'une tendance à la mode ou plus?

Nous sommes tous nés en tant qu'individus dans un environnement déterminé et un temps donné. D'après nos conceptions morales et juridiques suisses, chaque vie humaine a autant de valeur et aussi chacun a le droit de pouvoir se développer, de s'épan-

nourir. Qu'il soit garçon ou fille, homme ou femme, chacun a le droit de choisir son propre chemin. L'examen authentique pour l'égalité doit légitimer la revendication pour l'égalité des droits.

Cela ne veut pas dire rivalité des sexes, cela ne veut pas dire non plus se conformer aux idées directrices préconçues de l'autre sexe – mais devenir soi-même. Des distinctions biologiques restent, mais ceci n'est pas une raison pour être dans une situation de soumission. Des différences sont nécessaires vu que la mère et le père ne sont pas interchangeables dans leurs rôles. Le but d'une politique de famille saine est que la mère et le père remplissent leurs devoirs en collaborant dans le mariage.

Un autre point doit également être considéré. Dans le processus de développement mondial actuel, notre société s'est transformée en société industrielle. Elle oblige la famille, qui est représentée aujourd'hui par la petite famille, à s'ouvrir vers l'extérieur. L'isolement et la solitude, les forces inexploitées et manquantes dans la société engendrent la nécessité de laisser la femme s'extérioriser dans la vie publique. C'est pourquoi il est tout à fait normal que les vieilles formes soient abolies et qu'on en cherche d'autres.

Que doit-on faire dans la réalité politique? Mobiliser par la force toutes les femmes en vue d'un soulèvement? Ce serait faux. Un bouleversement spectaculaire ne serait possible qu'en période de grande misère, ce qui n'est pas le cas. Mais nous sommes appelés à remplir avec conscience les exigences de notre société. En tant que politiciennes, nous attendons que la situation de la femme soit améliorée grâce à l'adaptation des lois. Une valorisation générale de la majorité des femmes est alors nécessaire et, pour cela, il faut que l'homme et la femme interviennent ensemble auprès des autorités et du peuple. Il serait faux de dire que rien n'est entrepris. Des changements de la loi concernant le droit dans le mariage et la famille ont été pris en main et vont apporter d'importantes améliorations. Le devoir de faire activer le travail est l'affaire d'une forte minorité durant cette année à l'occasion de l'année de la femme.

Il semble fondamental que l'égalité des droits sous-entende l'équivalence. Ainsi, le droit de cité de la femme est de grande importance pour sa situation. Le fait qu'il y a deux sortes de droit de cité est dégradant. La femme doit être l'égale de l'homme dans la loi du droit de cité révisée. En ce moment, il est énoncé dans notre Code civil: «La femme porte le nom et acquiert le droit de cité de son mari.» C'est également dans ce contexte que réside l'injustice. D'un côté, le mariage d'un citoyen suisse est entièrement protégé par l'octroi automatique du droit de cité à la femme. D'un autre côté, le mariage d'une citoyenne suisse avec un étranger qui garde sa nationalité engendre de nom-



Le Palais fédéral

breuses difficultés; si elle veut demander le droit de cité pour son mari et ses enfants, le permis de travail est mis en question et, en cas de divorce, les enfants sont considérés comme des étrangers. La Suisse fait du reste partie, avec l'Espagne et l'Italie, des derniers pays d'Europe qui attribuent automatiquement à la femme le droit de cité de son mari. La loi révisée doit fixer que, lors d'un mariage avec un citoyen suisse ou avec une Suissesse, le conjoint étranger reçoit le permis d'établissement et la nationalité suisse avec de plus grandes facilités; mais, lors d'un mariage d'un Suisse avec une étrangère, la femme ne recevra plus automatiquement le droit de cité. On va demander à ce que la mère, et non seulement le père, puisse transmettre à ses enfants son propre droit de cité – même si ces enfants habitent à l'étranger. Le droit de cité suisse des enfants possédant une autre nationalité devrait être annulé si aucune demande écrite n'est adressée avant l'âge de 22 ans pour son maintien.

Saviez-vous aussi que l'homme est le chef absolu dans notre droit de famille? Il décide du lieu de domicile et de l'éducation des enfants, il gère également les biens et le

salaire de la femme, il peut l'autoriser ou lui interdire une activité professionnelle. Dans les rapports normaux actuels, on ne tient pas compte de ces principes mais, en cas de disputes, de discordes, la loi est appliquée à la lettre. C'est pourquoi ces révisions de lois sont urgentes pour confirmer que l'émancipation de la femme n'est plus, sociologiquement parlant, contestée.

Nous parlons de la femme dans le mariage et la famille, mais nous entendons par là également les femmes seules. En tant que jeune fille, divorcée ou veuve, elle ne dépend plus des conditions régissant la vie du couple. Mais il est évident que la loi sur l'égalité des droits est tout aussi importante et efficace pour elle, car ainsi la personnalité de la femme est reconnue. Ceci lui permet d'avoir confiance en elle et de prendre elle-même ses décisions.

Les droits engendrent des devoirs. Mais la femme n'est pas moins prête à les accepter que l'homme. C'est la collaboration entre les deux conjoints qui est importante. Le travail déjà accompli a déjà prouvé qu'elle est possible et nous pouvons faire preuve de confiance et de reconnaissance.

(Tiré du «*Welt Schweizer*», no 95)

Au Conseil national. (Keystone)

